

# Fiche sur les Aumôneries des établissements du Second Degré

**La Religion est et doit rester une affaire privée.**

**La Religion hors de l'Ecole publique.**

**Les aumôneries hors des établissements scolaires publics.**

La Libre Pensée combat pour la laïcité de l'Ecole et de l'Etat et contre tous les dogmes. C'est pourquoi du point de vue institutionnel la religion est une affaire privée.

① Tout le monde le constate, il y a un affaiblissement constant de la pratique religieuse. Aujourd'hui, l'Eglise combat pour obtenir toujours plus de l'Etat pour le financement de son école particulariste. Dans le même temps, elle prétend maintenir une position dans l'enseignement public laïque en étant présente dans la commission nationale des programmes scolaires et en développant les aumôneries dans les lycées et collèges publics. Par ce biais, elle entend imposer sa volonté d'évangélisation de la jeunesse sous prétexte de démocratie, de citoyenneté, d'engagement humanitaire.

② La loi de séparation des Eglises et de l'Etat, qui garantit la liberté des cultes, avait prévu que des aumôneries puissent être implantées dans les prisons, hôpitaux et internats d'où les élèves ne pouvaient pas sortir pour pratiquer leur culte (catéchisme, etc.). En 1960, M. Debré a été à l'origine d'un décret pour étendre cette pratique. En 1988, la circulaire Monory a mis en œuvre et généralisé cette pratique notamment aux établissements scolaires sans internat.

### ③ Considérant :

- que dans la période actuelle il n'y a plus d'internat fermé au sens strict du terme,
- que les lycéens internes ont la possibilité de sortir de l'établissement et qu'ils peuvent se rendre dans l'aumônerie de la localité,
- que les collégiens disposent au minimum de 2 demi-journées de liberté et peuvent donc - en dehors de l'école - se rendre à l'aumônerie,

### Considérant :

- que les aumôneries fonctionnent la plupart du temps entre midi et 14 heures, c'est-à-dire dans la plage horaire généralement réservée aux clubs (en particulier dans les collèges), leurs activités pourraient être apparentées à l'activité d'un club alors qu'il s'agit d'une pratique religieuse,

**La Libre Pensée, inquiète - comme les parents, les enseignants et les jeunes - des intrusions des religions dans les affaires scolaires**

- réaffirme la nécessité de la stricte séparation de l'Ecole et des Eglises,
- réaffirme que la mission centrale de l'enseignement public doit rester celle de transmettre des connaissances, d'instruire,
- condamne le prosélytisme religieux dans les lycées et collèges,
- exige l'abrogation de la circulaire Monory.

**LA RELIGION HORS DES ECOLES PUBLIQUES !**  
**RESPECT DE LA LIBERTE DE CONSCIENCE !**  
**LES AUMONERIES HORS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS !**